

Compte-rendu de la réunion

De la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.)

Vendredi 30 septembre 2016 - Maroilles

ORDRE DU JOUR

**Introduction par Monsieur Paul RAOULT,
Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE)**

**I/ Présentation du travail réalisé sur les zones
à enjeu environnemental (Z.E.E.) concernant
l'assainissement non collectif**

II/ Point sur les inondations et propositions d'actions

III/ Réponse à l'appel à projet « Ecophyto II »

IV/ Point d'informations diverses

Etaient présents :

Représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux :

Nom	Fonction	Représentation au sein de la CLE du SAGE
STIEVENART Anne-Marie	Vice-Présidente	Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
MEURA Frédéric	Maire de Papeleux	Collectivité territoriale située en tout ou partie dans le périmètre du SAGE de la Sambre
DUVEAUX Michel	Maire d'Obrechies	Collectivité territoriale située en tout ou partie dans le périmètre du SAGE de la Sambre
SULECK Josiane	Maire de Rousies	Collectivité territoriale située en tout ou partie dans le périmètre du SAGE de la Sambre
HENNEQUART Michel	Maire de Mazinghien	Collectivité territoriale située en tout ou partie dans le périmètre du SAGE de la Sambre
GILLET Alain	Maire de Sars Poteries	Collectivité territoriale située en tout ou partie dans le périmètre du SAGE de la Sambre
RAOULT Paul	Président Délégué SM PNRA -Conseiller Municipal Mairie de Le Quesnoy	Président de la CLE du SAGE

Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations :

Nom	Fonction	Représentation au sein de la CLE du SAGE
PAINCHART Véronique	Membre	Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais
WEISS Denis	Représentant	Chambre de Commerce et d'Industrie Nord de France
PETIT Emmanuel	Directeur	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des milieux aquatiques (FDPPMA 59)
SZCZEPANSKI Jean Bernard	Représentant	Fédération Nord Nature
BERIOU Eliane	Présidente	Association UFC Que Choisir Sambre Avesnois
CABARET Michel	Président	Associations syndicales autorisées de drainage (ASAD)

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

Nom	Représentation au sein de la CLE du SAGE
PARIS Eric	DDTM Avesnes Sur Helpe
HAUDRECHY Matthieu	Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Aisne
TURLA David	ONEMA
BERQUET Sandrine	Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP°)
SCULLIER Philippe	VNF

Représentants de la structure animatrice :

Nom, Fonction	Organisme
EHLIY Bertrand - Assistant d'études « Eau »	Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois (SMPNRA)
CAFFIER Guillaume - Chargé de Mission « Ressource en Eau & Milieux aquatiques »	Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois (SMPNRA)
DHUIEGE Guillaume - Chargé de Mission Principal du pôle « Patrimoine naturel & Eau »	Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois (SMPNRA)

Etaient Excusés

Représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Nom	Fonction	Représentation au sein de la CLE du SAGE
BERTRAND Marie Françoise	Conseillère Départementale	Conseil Départemental de l'Aisne
PIETTE Fabrice	Vice-Président en charge de l'Eau	Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
DELTOUR Alain	Vice-Président	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois
MORETTI Marie Christine	Maire-Adjointe de la commune de Maubeuge	Collectivités territoriales situées en tout ou partie dans le périmètre du SAGE de la Sambre
WALLERAND Benjamin	Maire-Adjoint à l'Urbanisme de la commune d'Anor	Collectivités territoriales situées en tout ou partie dans le périmètre du SAGE de la Sambre

Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations :

Nom	Fonction	Représentation au sein de la CLE du SAGE
POULAIN Olivier	Président	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM).
COLLIN Bernard	Président	Syndicat départemental de la propriété rurale du Nord
PASTERNAK Jean Pierre	Directeur	Fédération départementale des chasseurs du Nord
DESBONNET Benoît	Président	Comité Départemental de Canoë Kayak du Nord

Autres participants

Nom	Organisme
COELHO Carlos	Eau et Force Fourmies
LAMBIN Jean Marc	Noréade, Régie du SIDEN SIAN
DESPRET Magali	Communauté de Communes Thiérache du Centre
HORNAIN Philippe	ONEMA
DELVALLEE Cyril	CPIE Bocage de l'Avesnois
COUTURE Reynald	DDTM 59
FOURNIER Edwige	DDTM 59
CLAUTEAUX Marie	Hôpital Départemental de Felleries Liessies
ANCEAU Jean Jacques	Mairie d'Etroeungt
RAFFIN Vanessa	Communauté de Communes Thiérache du Centre
DELVALLEE Mathieu	Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre
MATHURIN DOLLO Alain	SMAECEA
LAMBIN Jean Marc	Noréade

Introduction du Président du SAGE, Monsieur Paul RAOULT

Paul RAOULT présente l'ordre du jour de la réunion. Il précise que les Z.E.E. (Zones à enjeu environnemental) seront un des thèmes majeurs de cette réunion. Il ajoute que dans ce cadre, des enveloppes financières attribuées en fonction de ces zones, sont mises à disposition par l'Agence de l'Eau Artois Picardie afin d'aider à la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif. Il précise que le zonage doit être assez fin dans le but de le justifier auprès des usagers.

Guillaume CAFFIER informe du départ de Kévin BLANCHON – assistant d'étude au Parc naturel régional de l'Avesnois et de son remplacement par Bertrand EHLI.

I/ Présentation du travail réalisé sur les zones à enjeu environnemental (Z.E.E.) concernant l'assainissement non collectif (diapositives 3 à 25) :

Guillaume CAFFIER présente la méthodologie réalisée par le groupe de travail¹ pour la définition des Z.E.E.

Emmanuel PETIT s'étonne que l'identification des cours d'eau à enjeux ne prennent pas en compte les critères de population piscicoles et que les objectifs de bon état écologique du S.D.A.G.E. ne soient également pas utilisés.

Guillaume CAFFIER répond que l'approche « poissons » et plus généralement la possibilité d'utiliser des approches espèces « Faune et/ou Flore » ont été étudiées lors des groupes de travail. Cependant, il a été conclu que ces approches paraissent difficiles à mettre en œuvre. En effet, quelle espèce cible choisir, en fonction de quels critères, est ce que les données sont suffisantes et homogènes ?

Emmanuel PETIT souligne l'absence des affluents des deux Helpes (présence de corridors) au sein des Z.E.E. et de la Hante qui présente pourtant un bon état écologique. Il ajoute que le manque de données aurait pu être pallié en prenant contact avec les services de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Nord.

Guillaume CAFFIER explique qu'il a fallu faire des choix et donc prioriser certains secteurs malgré l'enjeu piscicole.

Guillaume DHUIEGE ajoute que le débat a eu lieu lors des précédentes réunions de la C.L.E., et qu'un compte-rendu a été diffusé à tous. La méthodologie très précise a été envoyée à l'ensemble des membres.

Eliane BERIOU affirme que le fait de reconquérir le bon état de l'eau va de pair avec les espèces. Si des travaux sont effectués dans les Z.E.E. les espèces seront de fait concernées.

Josiane SULECK approuve les propos de Madame BERIOU.

¹ Le groupe de travail, présidé par M. Alain Deltour (Vice-président de la CLE), est composé de la DDTM, de la DREAL, de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et des 5 SPANC du territoire (CAMVS, Eau et Force, Noréade, CCTC et CCTA)

Jean Marc LAMBIN précise qu'un travail conséquent et pointu a été fait sur le secteur du S.A.G.E. de la Sambre et ce, contrairement à d'autres territoires de S.A.G.E. qui ont se sont contentés d'appliquer une zone tampon de largeur variable autour des cours d'eau. Méthode plus simple mais qui avait été refusée par la C.L.E. lors d'une première présentation.

Guillaume CAFFIER reconnaît que les aspects patrimoniaux auraient pu être pris en compte notamment la population piscicole, mais il est également possible de s'interroger sur les odonates ou sur des critères floristiques, cependant, la volonté du groupe de travail a été de positionner le curseur entre complexité et pertinence de la réalité du terrain.

Guillaume DHUIEGE explique que des critères techniques pourraient être ajoutés dans l'avenir lors de la révision du zonage. D'autre part, il demande si les données piscicoles disponibles actuellement permettraient de traiter l'ensemble du territoire de façon homogène.

Emmanuel PETIT répond que la Fédération de Pêche ne dispose pas de données homogènes sur l'ensemble des cours d'eau. Néanmoins, une approche par territoire est en cours de réalisation dans le cadre du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (P.D.P.G.) auquel le Parc et le S.A.G.E. sont associés. Même si le niveau de connaissance n'est pas tout à fait homogène, on n'est capable de dire quelles espèces sont présentes sur les cours de d'eau de l'Avesnois. L'ensemble de la méthode n'est pas remise en cause, cependant, d'autres approches pour la définition des cours d'eau à enjeux aurait été appréciables. En effet, ce classement va donner les moyens d'améliorer la qualité de l'eau, toutefois, la Hante n'en bénéficiera pas.

Guillaume CAFFIER comprend tout à fait la frustration cependant des choix ont dû être fait par le groupe de travail.

Eliane BERIOU demande quelle est l'instance qui intervient une fois le bilan des installations effectué et qui se charge d'informer les usagers.

Jean Marc LAMBIN lui répond que sont les SPANC qui interviendront avec à l'appui la rédaction d'un compte-rendu à l'issu du contrôle. Il informe, par ailleurs, que le délai de mise aux normes pour un particulier qui serait en Z.E.E. est de 4 ans (raccourci à 1 an s'il y a une vente du bien) pour rectifier son installation.

Paul RAOULT explique que toute mise en place de zonage suscite toujours des interrogations. Il comprend les doutes et les questions soulevées concernant la méthodologie proposée cependant, un gros travail a été fait et l'Avesnois doit pouvoir bénéficier des enveloppes financières qui sont mobilisées sur cette thématique. Il faut donc se décider pour ne pas passer à côté des subventions disponibles sur le territoire. Enfin, il ne faut pas oublier qu'une révision est prévue ultérieurement mais cela dépendra également de l'avancée du travail réalisé par les SPANC.

Guillaume CAFFIER demande aux membres de la C.L.E. la validation technique de cette méthode concernant les zonages.

Les membres de la C.L.E. valide à l'unanimité cette méthode.

II/ Point sur les inondations et propositions d'actions (diapositives n°26 à 40) :

Des intempéries ont provoqué des inondations sur le bassin versant de la Sambre. L'objectif est ici de revenir sur ce qu'il s'est passé et sur les solutions envisageables afin de lutter contre les inondations.

Eliane BERIOU s'interroge sur la pertinence de la mise en place d'un PAPI, en effet, à ce jour bon nombre de réunions et de groupes de travail ont déjà été organisés sur la thématique des inondations.

Guillaume CAFFIER explique qu'à ce jour l'ensemble des champs qui doivent être traités dans le cadre de la prévention des risques d'inondations n'ont pas totalement été investis. Aussi, le dispositif PAPI pourra permettre de réagir efficacement et de façon opérationnelle afin de réduire les conséquences négatives des inondations. Le PAPI correspond à de fortes ambitions, cependant c'est un dispositif lourd, il est donc nécessaire de se donner les moyens d'y parvenir.

Eliane BERIOU juge que d'après la présentation faite il apparaît qu'aucune solution ne peut réellement être apportée face à une pluviométrie de 70 mm en une demi-heure.

Guillaume CAFFIER répond qu'au contraire il existe tout au moins des moyens pour en atténuer les effets et que ses moyens sont mobilisables dans le cadre d'un PAPI.

Edwige FOURNIER ajoute que le PAPI est un outil très opérationnel, il permet également d'évaluer tous les scénarios possibles sur l'ensemble du territoire ce qui permettra de réduire les impacts des crues et de ce type d'évènements. Elle insiste sur le fait que l'on ne pourra pas totalement réduire le risque à 100% et qu'il faut vivre avec. C'est une démarche globale qui va traiter toutes les thématiques liées aux inondations. Ce dispositif permettra d'agir également sur les cinquante années à venir. Il permettra de disposer, selon les actions, jusqu'à 80 % d'aide financières (Etat, FEDER, Agence de l'Eau) ce qui n'est pas négligeable et aboutira à la signature d'une convention.

Eliane BERIOU souligne que les dépenses doivent être raisonnables car au final c'est le contribuable qui paye.

Michel DUVEAUX il est vrai que cela représente un coût mais ce dispositif est encourageant pour l'ensemble des élus qui travaillent avec le PNRA pour parvenir à limiter les dégâts. De plus, si cela abouti, 50 à 60% des foyers seraient concernés, ce qui est loin d'être négligeable.

Eliane BERIOU explique que les causes de ces inondations sont multiples et notamment dues à la multiplication de cours bétonnées et macadamisées. De nombreux textes législatifs en Urbanisme existent et méritent d'être appliqués et qu'il serait plus intéressant d'appliquer ces textes plutôt que de faire des études.

Guillaume CAFFIER tient à préciser que le dispositif PAPI n'est pas qu'une étude, son objectif principal est la mise en place d'actions concrètes.

Paul RAOULT ajoute que la procédure PAPI n'est nullement une nouveauté. Effectivement, ce dispositif existe depuis longtemps. Afin d'expliquer plus précisément la démarche, il semble nécessaire de reprendre les différents PAPI et de faire de la pédagogie en présentant, par exemple, les résultats lors de la prochaine réunion de la C.L.E. Il demande à Guillaume CAFFIER d'effectuer un retour d'expérience des différents PAPI qui ont, à ce jour, été mis en place. L'intérêt d'un tel dispositif est également financier puisqu'il donne droit à des subventions. Il faudra également trouver des maîtres d'ouvrage. Le PAPI est un véritable outil, il existe des communes qui ne sont plus du tout inondées suite aux travaux liés à sa mise en place. Evidemment, ce dernier semble onéreux cependant, il l'est autant voir beaucoup moins que les dépenses liées à la prise en charge des dégâts suite aux inondations.

Jean Jacques ANCEAU affirme qu'avant la présentation de ce jour, il n'a jamais entendu parler de PAPI. Il pense que ce dispositif est une excellente idée car sur le territoire Avesnois, il n'y a jamais eu

d'actions concrètes dans ce domaine. En tant qu'élu, il souscrit sans hésitation à cette action surtout si des financements sont à la clef.

Paul RAOULT insiste sur le fait que les élus ont été sensibles face à ces événements, en effet, de nombreuses réunions ont été organisées suite aux inondations. Il rappelle l'importance et la nécessité absolue de mettre en place des actions concrètes sur la thématique des inondations. Enfin, il informe que le Parc a commencé à travailler avec les 4 communautés de communes du territoire de l'Avesnois, et qu'il souhaite que ce dernier poursuive cette collaboration avec les deux communautés de communes du territoire de l'Aisne reprises au sein du bassin versant de la Sambre. A noter qu'aujourd'hui, les communautés de communes semblent plus attentives à ce type de questionnement qu'il y a une dizaine d'années.

Eliane BERIOU demande si les constructions en zones inondables continueront à être autorisées.

Paul RAOULT lui répond que cela dépendra des PLUi et qu'en principe ces derniers contribueront à plus de cohérence en la matière.

Présentation de la mission d'animation du CPIE BOCAGE de l'Avesnois par Cyril DELVALLEE

Le CPIE présente sa mission concernant l'animation territoriale sur la thématique ruissellement et érosion

Michel HENNEQUART précise que la commune d'Anor est la moins touchée par les inondations car elle est située à 200 mètres d'altitude.

Eliane BERIOU demande si les mesures prises par le C.P.I.E. lors des inondations sont finalement similaires à celles d'un PAPI.

Cyril DELVALLEE lui répond qu'en termes de territoire cela n'est pas le cas, en effet, le C.P.I.E. intervient à l'échelle intercommunale contrairement à un PAPI dont l'intervention est plus large.

Guillaume CAFFIER précise que la mission du C.P.I.E. ne recouvre qu'un seul champ, celui du ruissellement et de l'érosion alors que le PAPI recouvre l'ensemble des champs nécessaires à la lutte contre les inondations.

Eliane BERIOU interpelle l'assemblée sur le problème d'érosion et signale la présence d'un champ avant la commune de Dimechaux qui à chaque forte pluie, déverse des quantités phénoménales de boues sur la route. Elle demande quelles sont les solutions envisageables dans ce cas précis.

Cyril DELVALLEE répond qu'il faut, dans un premier temps, expliquer à l'agriculteur qu'il est nécessaire de mettre en place des techniques visant à retenir la boue. Il ajoute que cela dépend aussi de la bonne volonté des particuliers. Le retournement de prairies est une des grosses problématiques du territoire dont la culture de pomme de terre notamment sur les communes de Ferrière La Petite et Dimechaux. Enfin, il rappelle qu'une législation existe et que tout retournement de prairie doit être signalé soit au C.P.I.E., soit au P.N.R.A., ou directement à la D.D.T.M.

Eliane BERIOU demande si la prime à l'herbe équivaut à la prime « céréales » car cela pourrait être un moyen d'encourager l'agriculteur et de ne pas le mettre face à une perte.

Cyril DELVALLEE lui répond que la problématique est avant tout économique et que c'est en partie ce qui pousse les exploitants agricoles à changer leur pratique.

III/ Réponse à l'appel à projet « Ecophyto II » (diapositives n°42 à 44) :

Le nouveau plan Ecophyto II prévoit que soient lancés, chaque année au niveau national, des appels à projets pour sélectionner des actions innovantes en faveur de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et de la transition vers l'agro-écologie.

Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, en partenariat avec le CPIE Bocage de l'Avesnois, a répondu à l'appel à projet Ecophyto II lancé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, en proposant d'accompagner 75 communes en 3 ans (10 communes accompagnées par le CPIE et 15 communes accompagnées par le Parc par an) dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Michel HENNEQUART témoigne de la mise en place du zéro phyto sur sa commune depuis 8 ans. Le désherbant était très couteux et polluant des sols contrairement aux prix de quelques rasettes par an. De surcroit, une subvention à hauteur de 50% est attribuée par l'Agence de l'Eau pour l'achat du matériel.

IV/ Point d'informations diverses (diapositives n°45 à 49) :

Le Parc Naturel régional de l'Avesnois informe la CLE de l'organisation de :

- *2 journées de sensibilisation des élus à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics à l'automne 2016.*
- *Une journée de présentation des techniques alternatives au tout tuyau pour la gestion des eaux pluviales le 22 novembre 2016*
- *Un point rapide est réalisé sur l'invasion de la Sambre par de l'Hydrocotyle Fausse Renoncule*

Eliane BERIOU demande quel est le moyen le plus efficace pour bloquer la prolifération de l'Hydrocotyle Fausse Renoncule.

Guillaume CAFFIER lui répond qu'hormis la mise en place d'un protocole d'arrachage, ce sont les conditions climatiques (températures hivernales inférieures à -10 degrés) ou la baisse de la concentration de nutriments dans l'eau qui pourraient limiter la propagation de l'espèce.

CONCLUSION :

Paul RAOULT remercie les membres de la C.L.E. pour leur participation active à cette réunion qui a permis d'évoquer divers sujets. Il insiste par ailleurs sur le dossier « éco-phyto II » qui bénéficie d'une enveloppe financière conséquente et qui est d'après lui une opportunité à saisir sans attendre. Il rappelle que l'Agence de l'Eau Artois Picardie est la première en France à s'être lancée dans ce programme. Il semble également nécessaire d'être plus performants concernant les « fermes DEPHY » afin de mener des actions concrètes auprès des agriculteurs. L'obtention de leur adhésion demeure indispensable. Enfin, il annonce aux membres présents la date pressentie pour une nouvelle réunion de la C.L.E. à savoir le 9 décembre matin prochain (à confirmer), qui portera principalement sur les PAPI.